

Image not found or type unknown



Pannes récurrentes véhicule

Par **Stéphane2964**, le 11/01/2024 à 11:45

Bonjour,

J'ai acheté en mars 2023 un véhicule de 52000 km dans un garage.

Depuis, mon véhicule est tombé en défaut moteur antipollution 3 fois.

Les réparations ont été prises en compte au titre de la garantie, qui se termine fin février 2024.

Le défaut vient encore de refaire surface...

Je ne sais plus quoi faire. Puis-je demander à annuler la vente et à me faire rembourser ou obtenir un autre véhicule exempt défaut ?

Bien cordialement

Stéphane.

Par **miyako**, le 11/01/2024 à 13:52

Bonjour,

Il faudrait aussi faire vérifier si le compteur km est exacte et correspond bien aux 52000km de la vente.

cordialement

Par **Marck.ESP**, le 11/01/2024 à 14:42

Bonjour et bienvenue

Faire pratiquer une expertise semblerait logique, elle déterminera par la même occasion si le kilométrage est réel.

Si ce véhicule est un diesel, je vous livre mon expérience personnelle, cela m'est arrivé 2 fois

avant que je comprenne que certains moteurs supportent mal les trajets courts ou en ville. La 1ère fois, j'ai mis un additif spécifique pour nettoyage vanne EGR et FAP, roulé 15/20 minutes à régime moteur 3000 t/Mn minimum, le voyant s'est éteint. La seconde fois, je n'ai rien fait sauf rouler sur un rapport inférieur, à régime élevé sur l'autoroute, l'anomalie a disparu dans les mêmes conditions mais ne s'est plus jamais rallumé depuis que je n'utilise que du fuel premium (légèrement plus cher mais encrasse moins).

Par **Prana67**, le **11/01/2024** à **16:25**

Bonjour,

Petite précision, votre véhicule acheté chez un pro est garanti deux ans, pas un an. La deuxième année il faut démontrer que le défaut existait déjà, ce qui est le cas pour vous. Voir garantie légale de conformité.

Par **Marck.ESP**, le **11/01/2024** à **18:48**

S'il s'avérait que vous avez été trompé et que ce véhicule a un kilométrage bien supérieur à celui noté sur vos documents d'achat, vous pourriez tenter une action en justice.

Voir ce sujet:

https://www.legavox.fr/forum/consommation/arnaques/annulation-vente-vehicule_159909_1.htm